

Le génocide des Tutsi au Rwanda

Le génocide perpétré d'avril à juillet 1994 au Rwanda est le dernier génocide du vingtième siècle. Il est aussi le plus « efficace », puisqu'en moins de cent jours, autour d'un million d'hommes et de femmes ont été exterminés pour la seule raison qu'ils étaient Tutsi, soit 75 à 80% de l'ensemble des Tutsi vivant alors dans le pays. Des milliers de Hutu, parce qu'ils se sont opposés aux tueries ou parce qu'ils incarnaient un projet politique alternatif à celui des extrémistes, ont subi le même sort. Les chiffres donnent une idée de la radicalité des massacres. Entre le 12 et le 25 avril, on estime qu'au moins 25 000 personnes mourraient quotidiennement sous les armes des miliciens, des militaires et de la population civile, avec l'appui des autorités administratives. Du 15 au 17 avril, dans la seule église de Nyarubuye non loin de la frontière tanzanienne, on a compté 7 à 10 000 victimes. Ce massacre, qui plus est dans un lieu sacré et commis en majorité par des chrétiens sur d'autres chrétiens, témoigne de l'ampleur de la transgression que constitue le génocide.

La fulgurance des massacres d'une part, et l'apparente sauvagerie d'un évènement parfois trop hâtivement qualifié de « génocide à la machette » d'autre part, alimentent les représentations d'une tuerie insensée, certes terrible, mais qui serait somme toute coutumière dans les ténèbres du continent africain. Nous devons pourtant nous méfier des formules trop commodes de « guerre interethnique » ou de « conflit tribal », formules qui en disent moins sur l'évènement que sur le déficit cognitif dont il fait l'objet. Le génocide fut en effet le produit d'un racisme « moderne » et non d'une haine atavique « traditionnelle » entre Hutu et Tutsi. En outre, les massacres ne furent pas commis par des hordes irrationnelles, apeurées ou guidées par un simple souci d'obéissance, mais par des acteurs sociaux « rationnels » : leur rationalité se mesure d'ailleurs à l'aune des pratiques de cruauté qu'ils ont déployé dans le génocide, et qui constituent en quelque sorte un bréviaire en actes du racisme, sa mise en application concrète. La communication que je vous propose aujourd'hui abordera successivement ces deux questions – histoire du racisme et rationalité des pratiques de violence – afin de « donner sens » au génocide des Tutsi du Rwanda.

[NB : Je n'aborderai pas dans cette communication les questions relatives aux relations internationales (rôle des pays de la sous-région, de l'OUA, de l'ONU, de la France notamment). C'est un aspect fondamental pour la compréhension du génocide, mais mon

propos consiste ici à évoquer les logiques internes au Rwanda. Je n'aborderai pas davantage ce qui relève de la gestion de l'après (mémoire, réconciliation, gestion du trauma, justice). Sur tous ces sujets, je répondrai néanmoins à toutes les questions.]

*

* *

Avant la colonisation, le Rwanda est d'abord un royaume, fondé au tournant du 17^{ème} par le chef d'un lignage puissant, détenteur de gigantesques troupeaux de bovins : avec ses successeurs, il parvient à mettre en place des institutions centralisées et à agrandir les territoires sous son contrôle, correspondant peu ou prou au Rwanda dans ses frontières actuelles. La dynastie est certes qualifiée de tutsi, mais cette identité importe finalement assez peu à cette époque. Les individus se définissent plutôt en référence à leur clan ou à leur lignage, une réalité qui vaut encore dans la première moitié du 20^{ème} siècle : au début des années 1950, un paysan à qui l'on aurait demandé *ce qu'il était* aurait sans doute d'abord évoqué cette appartenance lignagère, et non son appartenance ethnique. Il ne s'agit d'ailleurs guère à proprement parler d'ethnies, un mot qui s'est imposé seulement dans les années 1970 pour désigner ces catégories Tutsi et Hutu, après que l'on a parlé de « castes » ou de « races » des années 1930 aux années 1960. En kinyarwanda, on se réfère au vocable *ubwoko*, qui sert à désigner tout autant une catégorie identitaire (l'ethnie, donc, mais aussi le clan) qu'une marque quelconque. Les catégories Hutu et Tutsi ne se distinguent en effet ni par leur langue, ni par leur culture, ni par leur territoire. Il s'agit plutôt de groupes sociaux aux frontières assez floues, et qui se distinguent par leurs activités sociales : l'agriculture pour les Hutu, l'élevage des bovins pour les Tutsi. Et encore ces frontières sont elles-mêmes poreuses : on pouvait en effet passer d'une catégorie à une autre, et les deux activités, complémentaires dans une économie de subsistance, étaient bien souvent associées au sein des familles. Il est vrai néanmoins qu'à partir du 18^{ème} siècle, en raison d'une croissance démographique soutenue, la concurrence entre agriculteurs et éleveurs a eu tendance à s'accroître, et partant que les catégories Hutu et Tutsi ont pu jouer un rôle plus important, d'autant que la monarchie reposait en grande partie sur le contrôle et l'accumulation des troupeaux de bovidés. Pour autant, ces mêmes catégories n'avaient pas alors la même importance qu'elles ont eu par la suite.

Dans la dernière décennie du 19^{ème} siècle, les premiers explorateurs pénètrent au Rwanda. Il faut toutefois attendre 1907 pour qu'une véritable administration – alors allemande – se mette en place. Jusqu'au début des années 1910, ce sont plutôt les missionnaires catholiques de la

congrégation des Pères Blancs qui quadrillent le pays et le contrôlent au nom des Européens. D'abord difficile en raison de l'opposition affichée des chefs, l'évangélisation connaît un bond à partir des années 1930, à la faveur de la destitution du roi et de son remplacement par son fils catéchumène. En 1947, le Rwanda est consacré au Christ-Roi : les Pères Blancs réalisent alors leur vieux rêve de fondation d'un royaume chrétien au cœur de l'Afrique. Entre-temps, le Rwanda est passé sous la tutelle de la Belgique, après que le traité de Versailles a retiré à l'Allemagne son colonie : le royaume est dirigé au nom de la SDN puis de l'ONU par les Belges, qui mettent en place une administration indirecte qui leur est largement inféodée.

Ce sont ces administrateurs coloniaux et leurs relais missionnaires qui vont activement contribuer à la racialisation des rapports sociaux au Rwanda. Il ne faut pas oublier en effet que tous ces hommes sont bercés à la raciologie du 19^{ème} siècle héritée de Gobineau, et qui a encore largement cours dans les milieux européens. Cette raciologie d'inspiration gobinienne allie considérations biologiques, anthropométriques et ethnologiques pour identifier des races distinctes et hiérarchisées. En Afrique notamment, s'opposeraient des Hamites, une catégorie raciale pensée comme proche des Sémites et donc racialement supérieure aux Bantous, les authentiques « nègres ». Plusieurs théories circulent qui font des Hamites tantôt des descendants des pharaons égyptiens ou des rois éthiopiens, tantôt des Caucasiens ayant leurs contrées originelles au tournant du premier millénaire, voire comme des chrétiens monophysites qui auraient « oublié » leur religion au contact des peuples bantous qu'ils auraient asservis. Ce cadre théorique est plaqué sur la situation rwandaise, et les Tutsi sont bientôt assimilés aux Hamites et les Hutu aux Bantous. A grands renforts de mesures de nez et de crânes, d'évaluation de la pigmentation de la peau, ou de moyennes statistiques sur la taille des individus, on explique qu'il existe bien deux races biologiquement distinctes, qui opposent par ailleurs deux groupes aux capacités intellectuelles plus ou moins grandes. Dans cette perspective, émerge donc l'idée que les Tutsi seraient naturellement amenés à gouverner les masses ataviques de paysans hutu. Cette distinction à multiples entrées – géographique, physique, intellectuelle et politique – s'observe par exemple dans ce texte du Père Blanc Albert Pagès, qui publie en 1933 le premier livre de synthèse sur les connaissances accumulées jusqu'alors sur le Rwanda (*Au Ruanda sur les bords du lac Kivu. Un royaume hamite au centre de l'Afrique*) :

« Le Rwanda, dont la superficie peut être évaluée à 30 000 ou 35 000 km², renferme une population que l'on croit atteindre deux millions d'âmes.

Elle comprend trois groupes ethniques bien distincts : les Batutsi ou Hamites ; les Bahutu, du

groupe des Bantous, et les Batwa ou Négrilles (Pygmées).

Les Batutsi, qu'on pense originaires d'Égypte ou d'Abyssinie, sont hauts de taille. Il y en a qui mesurent jusqu'à 2m et même 2m10.

Ils ont les membres bien proportionnés, les traits réguliers, le nez droit, les lèvres fines, et présentent des ressemblances remarquables avec les Pharaons d'Égypte. Comme les Ethiopiens, les Batutsi sont caractérisés par leur teint brun avec un reflet rougeâtre, au moins chez certains types, et par leur visage allongé un peu en ovale.


Généralement gais, ils sont d'un abord facile et en imposent aux autres par leur allure noble, un peu hautaine, mais correcte.

Alors que la taille moyenne des Batutsi est estimée à 1m79, celle des Bahutu s'élève à 1m67. Ceux-ci sont plus trapus et plus courts, et leurs traits sont moins réguliers. Leur force musculaire est supérieure à celle de leurs maîtres, sans doute à cause des travaux pénibles auxquels ils se livrent.

Les Bahutu sont en général moins séduisants, moins polis et plus timides que les Batutsi. Dans la colère, ils ne savent pas se dominer autant que ces derniers, mais, par contre, ils sont plus simples et de mœurs plus sévères. »

Cette théorie raciale est aussi un outil de gouvernement dans le cadre de l'administration coloniale indirecte. Dans *Dominer pour servir*, Pierre Ryckmans, le théoricien de la colonisation belge au Rwanda, écrit en 1931 : « Les Batutsi étaient destinés à régner, leur seule prestance leur assure déjà, sur les races inférieures qui les entourent, un prestige considérable ». De fait, entre la fin des années 1920 et les années 1930, les Belges procèdent à une réforme administrative qui conduit notamment à octroyer tous les postes de chefs et de sous-chefs à des Tutsi : à la fin des années 1950, sur les 559 sous-chefs et 43 chefs du pays, il n'y a que dix sous-chefs tutsi. En outre, ils contribuent à racialement durablement la société en imposant dans les années 1930 sur les livrets d'identité la mention Hutu ou Tutsi, une mesure qui a une double conséquence : d'une part, elle fait de ces catégories des éléments primordiaux de l'identification des individus ; d'autre part, elle fige des identités jusqu'alors malléables et fluctuantes. Si l'histoire des cartes d'identité ethnique au Rwanda reste à écrire, on sait d'ores et déjà le rôle que ces cartes d'identité ont eu dans le génocide.

Mod. 3



Amazina y'abana n'igihe bavukiye
Noms, prénoms et date de naissance des enfants.

Amazina Noms et Prénoms	Yavutse kuwa Né le	Igitsina Sexe
1. UWURUKUNDO	16.01.52	F..
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.

Ubwoko (Hutu)
Ethnie

Aho yavukiye
Lieu de Naissance

Italiki yavutseho
Date de Naissance

Umwuga
Profession

Aho atuye
Lieu de domicile

Amazina y'uwo bashakanye
Noms du Conjoint

N° C.I.

Umukonc cyangwa igikumwe cya nyiraye
Signature ou l'empreinte du titulaire

Cette situation a engendré d'importantes frustrations chez la jeunesse instruite hutu, privée des voies les plus prestigieuses en termes de scolarisation mais aussi de carrière professionnelle et administrative. Lorsque les débats sur le nationalisme, l'indépendance et les réformes politiques pénètrent au Rwanda dans les années 1950, cette élite hutu a tôt fait d'accuser les Tutsi dans leur ensemble d'être responsables de tous leurs maux, oubliant un peu vite d'une part qu'il existe de nombreux petits Tutsi qui connaissent la même situation que les masses de paysans hutu, et d'autre part que le pouvoir réel est entre les mains des autorités politiques et ecclésiastiques européennes. Les ressentiments créés par les privilèges accordés à certains Tutsi dans le cadre colonial ont donc contribué à faire circuler l'idéologie raciale au sein de la couche instruite rwandaise. En mars 1957, des leaders hutu publient ainsi le « Manifeste des Bahutu », un texte qui lie tout le débat social et politique à la question ethnique et raciale, et qui appelle à lutter prioritairement non contre le colonialisme européen mais contre ce qu'ils appellent le « colonialisme tutsi » :

« D'aucuns se sont demandé s'il s'agit là d'un conflit social ou d'un conflit racial. Nous pensons que c'est de la littérature. Dans la réalité des choses et dans les réflexions des gens, il est l'un et l'autre. On pourrait cependant le préciser : le problème est avant tout un problème de monopole politique dont dispose une race, le mututsi ; monopole politique qui, étant donné l'ensemble des structures actuelles, devient un monopole économique et social ; monopole politique, économique et social qui, vu les sélections *de facto* dans l'enseignement, parvient à être un monopole culturel, au grand désespoir des Bahutu qui se voient condamnés à rester d'éternels manœuvres subalternes, et pis encore après une indépendance éventuelle qu'ils auront aidé à conquérir sans savoir ce qu'ils en font. [...] »

Si nous sommes d'accord que l'administration mututsi actuelle participe de plus en plus au gouvernement du pays, nous pensons pourtant mettre en garde contre une méthode qui tout en tendant à la suppression du colonialisme blanc-noir laisserait un colonialisme pire du hamite sur le Muhutu. Il faut à la base aplanir les difficultés qui pourraient provenir du monopole hamite

sur les autres races habitant, plus nombreuses et plus anciennement dans le pays. »

Le processus de cristallisation des consciences ethniques s'accélère donc à la fin des années 1950, avec l'appui des Belges qui, constatant que les milieux proches de la Cour et du roi manifestent leur volonté d'indépendance, ont tôt fait de changer leur fusil d'épaule et de prendre fait et cause pour les Hutu, au nom également des nouveaux dogmes du catholicisme social. A partir de novembre 1959, une révolution sociale engendre une ambiance de quasi-guerre civile au Rwanda, faisant plusieurs centaines de morts et mettant près de 150 000 Tutsi sur le chemin de l'exil : ce qui aurait pu être une révolution sociale des petits contre les grands prend la tournure d'une authentique révolution raciale des Hutu contre les Tutsi. Déjà à l'époque, le risque de génocide est évoqué, par exemple dans ce tract de 1961 publié par un parti opposé à l'idéologie raciale véhiculée par le parti Parmehutu, principal fer-de-lance du mouvement hutu : « [Pour le Parmehutu,] le progrès d'un Hutu, c'est la destruction des Tutsi au Rwanda [...]. C'est bouffer les vaches, incendier les huttes des voisins, tuer les Banyarwanda, nos frères. Une pareille méchanceté est dite "travailler". » Plus de trente ans avant 1994, les pratiques citées ici apparaissent à bien des égards comme des signes annonciateurs. Bien qu'il faille se méfier de toute tentation téléologique, force est de constater qu'une logique d'épuration se met en place, faite de déguerpissements des Tutsi dans des régions entières du pays et de projets jamais réalisés de séparation géographique des deux communautés, sous forme d'un Tutsiland et d'un Hutuland sur le modèle des Bantoustans sud-africains. En janvier 1960 par exemple, les leaders du mouvement hutu écrivent dans le journal *Jyambere* :

« Le bon sens populaire préconise comme mesure de pacification durable l'organisation du Rwanda par zone hutu et zone tutsi [...].

Une telle politique, interprétée et nuancée, loin d'être raciste et intolérante, est au contraire la base réaliste et solide de la tranquillité et de la coexistence pacifique et fructueuse entre Hutu et Tutsi, de même que dans la vie courante lorsque survient entre frère [...] une contestation relative aux champs, par exemple, le chef de famille partage les champs entre les partis sans pour autant rompre leur fraternité [...].

La forme politique fédérant les territoires dont une partie serait plutôt à régime tutsi et une autre à régime hutu, est la seule organisation qui [...] peut rompre le régime féodo-colonial de la conquête hamite et promouvoir l'essor social et économique des populations et du pays en général. »

Aux lendemains d'un processus révolutionnaire qui conduit à l'abolition de la monarchie et à l'instauration d'une République entre les mains des principaux leaders du mouvement hutu, l'indépendance est finalement proclamée le 1^{er} juillet 1962. Né dans et par le racisme, le nouveau régime reste profondément imprégné de cette idéologie, au nom de la défense du « peuple majoritaire » ou « petit peuple » hutu enfin libéré de plusieurs siècles de prétendue

domination tutsi. C'est aussi à cette époque que s'imposent dans les discours et dans la littérature scientifique les sacro-saintes statistiques ethniques qui répartissent la population rwandaise entre 85% de Hutu, 14% de Tutsi et 1% de Twa. Les statistiques sont d'ailleurs un outil précieux de légitimation pour le pouvoir qui publie à intervalles réguliers de volumineux rapports accréditant cette répartition. Des violences régulières ponctuent par ailleurs l'histoire de la Première République de Grégoire Kayibanda (1962-1973) : les Tutsi apparaissent à cet égard comme les boucs émissaires permettant de ressouder le régime sitôt que celui-ci semble menacé de divisions internes. A la Noël 1963, une attaque de réfugiés depuis le Burundi voisin est ainsi le prétexte à une flambée de massacres dans le sud, qui font 15 000 en quelques semaines. Pour la première fois, le terme de génocide est utilisé à l'ONU et dans la presse internationale pour qualifier ces tueries. En 1972-1973, alors que le régime semble à bout de souffle, une logique de pogroms conduit à l'éviction des quelques Tutsi qui étaient parvenus à se maintenir dans les écoles et les administrations. Ces violences conduisent systématiquement à de nouvelles vagues d'exils : au début des années 1970, on estime que 300 000 Rwandais tutsi étaient réfugiés, essentiellement dans les pays voisins (Burundi, Ouganda, Congo Kinshasa et Tanzanie).

En 1973, le chef d'Etat-major de l'armée et ministre de la Défense Juvénal Habyarimana organise un coup d'Etat militaire au nom de l'unité nationale : c'est le début de la Deuxième République. L'historien rwandais Jean-Paul Kimonyo qualifie le nouveau régime d' « autoritarisme bonhomme ». Sous couvert de développement (*amajyambere*), nouveau crédo du pouvoir, l'Etat encadre étroitement les populations par l'intermédiaire du parti unique MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) dont le Manifeste et les statuts affichent l'autoritarisme :

« Le Mouvement se veut populaire et requiert une adhésion sans réserve, autrement dit, le comportement du peuple, de la société toute entière se modèle à un seul moule, d'où unité de vue, harmonie, cohésion depuis la cellule de base jusqu'au sommet de la pyramide du Mouvement, c'est-à-dire toute la Nation.

Aucun individu ou groupe d'individus ne peut échapper au contrôle du corps social en mouvement, c'est-à-dire le peuple à la recherche du mieux-être social, économique, politique, intellectuel et moral. [...]

Le citoyen rwandais rénové doit s'imprégner du principe d'une démocratie responsable : c'est-à-dire qu'il doit de plus en plus se sentir obligé à participer activement au développement national et assumer ses responsabilités dans ce mouvement général du peuple rwandais. »

La Deuxième République de Juvénal Habyarimana est d'abord accueillie favorablement par les Tutsi. Celui-ci est en effet moins ouvertement racialisé que son prédécesseur Grégoire Kayibanda, et prône la réconciliation ethnique. Les Tutsi sont certes toujours exclus de la

politique : s'ils obtiennent bien un poste de ministre au nom des quotas, ils ne sont en revanche représentés par aucun préfet ou bourgmestre. Néanmoins, dans le domaine privé, certains parviennent à s'enrichir grâce à leurs affaires dans le domaine privé, sans que le pouvoir n'y trouve à redire. Dans l'intimité des familles, les mariages mixtes restent fréquents : Jean-Paul Kimonyo a ainsi montré dans deux communes du pays que lorsqu'au moins un des deux parents est tutsi, dans de nombreux cas, le second parent est hutu, ce qui suggère une bonne inclusion des communautés au niveau local. Ces signes favorables cachent toutefois une ambivalence fondamentale du régime. Moins d'un mois après la prise du pouvoir en juillet 1973, le nouveau ministre de l'intérieur convoquait les préfets et leur intimait notamment l'ordre de se méfier des Tutsi : le discours de façade était donc au diapason de la réconciliation, mais les archives et les rapports de réunion soulignent une réalité plus ambiguë. L'obsession statistique atteint ainsi des proportions inégalées, animée par la crainte d'une submersion tutsi, qui passerait par les mariages mixtes et les falsifications d'ethnies. Les ministères de l'éducation et de la fonction publique fixent par ailleurs des quotas ethniques très étroits pour l'accès aux professions administrations, aux écoles secondaires et à l'université : les recensements sous-évaluent délibérément la proportion de Tutsi, désormais fixée à moins de 10%, afin de limiter leur accès à ces positions stratégiques. Le cadre des officiers de l'armée leur reste par ailleurs quasiment intégralement fermé.

A la fin des années 1980, une crise économique accroît les difficultés du pays, jusqu'alors perçu comme la « Suisse africaine » en vertu de ses bons résultats de croissance, et ce d'autant plus que ses voisins (Ouganda, Zaïre, Burundi) associent crise économique et instabilité politique. L'effondrement successif des cours de l'étain, du café et du thé, principaux produits d'exportations et donc principales sources de devises, grippent la machine, d'autant que la population continue d'augmenter, même s'il faut se méfier d'une lecture de la crise en termes malthusiens. La crise économique se double d'une crise sociale, qui touche en premier lieu la paysannerie dans un pays à 95% rural. Dans certaines régions, la famine que l'on n'avait pas connue depuis 1994 refait son apparition en 1989-1990. Outre cette crise économique, le régime est confronté au début des années 1990 à une crise politique liée au retour du multipartisme. De nouveaux partis apparaissent et contestent l'autoritarisme de Juvénal Habyarimana et de son parti MRND, et revendiquent un partage plus équitable du pouvoir. Parmi les leaders de ces partis, on trouve tout à la fois des extrémistes adeptes du racisme anti-tutsi, des cadres désireux de se faire une place dans un système politique rénové, et d'authentiques démocrates animés par une volonté de justice sociale. Face à ces

exigences, et malgré les pressions internationales, Habyarimana fait tout pour lâcher le moins de lest possible.

C'est dans ce contexte que survient la guerre. Dans les pays limitrophes, les réfugiés tutsi sont désormais autour de 600 000, et sont inégalement intégrés. Mus depuis les années 1960 par un désir de retour, ils ont opté dans les années 1970 et au début 1980 pour une solution négociée, mais se heurtent à l'intransigeance du régime qui invoque la surpopulation. En 1986, en Ouganda, Museveni met fin au régime de Milton d'Obote, grâce au soutien de nombreux réfugiés tutsi de la deuxième génération, dont les charismatiques Fred Rwigema et Paul Kagame. Ceux-ci obtiennent des postes prestigieux dans l'armée et le gouvernement ougandais, mais ne désespèrent pas de revenir au Rwanda. En 1987, sur la base d'associations, ils créent le FPR qui a vocation à fédérer les initiatives de toute la diaspora, et s'oriente de plus en plus vers la voie des armes. Le 1^{er} octobre 1990, quelques milliers d'hommes du FPR franchissent la frontière depuis l'Ouganda : ils avancent rapidement et s'approchent à une vingtaine de kilomètres de Kigali, mais sont finalement repoussés par l'armée rwandaise qui reçoit le soutien de forces zaïroises, belges et françaises. Fred Rwigema, le président du FPR est tué, et cède la place à Paul Kagamé. La « guerre d'Octobre » ressuscite pourtant une vieille crainte, celle du retour du féodalisme et de la royauté, quand bien même le FPR se présente comme un mouvement démocratique et républicain. Le pays entre ainsi dans trois années de guerre, faites d'épisodes successifs de guérilla, percées du FPR et négociations de paix. De même que pour la Shoah, la guerre est donc consubstantielle au génocide, dans la mesure où elle renforce la radicalisation et fait de l'extermination la seule solution acceptable pour « sauver » la Nation hutu en péril. En dépit d'accords de paix signés à Arusha en Tanzanie en août 1993 – lesquels accords ne seront d'ailleurs jamais véritablement appliqués – le Rwanda se militarise. Entre 1990 et 1993, les Forces Armées Rwandaises passent ainsi de 5 000 à 50 000 hommes, au prix de recrutements peu regardants sur la qualité des nouveaux soldats. La part du budget militaire augmente considérablement, afin de financer ces recrutements, mais aussi d'acheter armes et équipements. Les civils sont également mobilisés, dans le cadre d'un programme d'autodéfense civile qui, sous la forme de rondes et de barrières, vise à assurer la sécurité et à empêcher l'infiltration de l'ennemi. Ces mêmes civils subissent en outre directement les conséquences du conflit : début 1993, 900 000 d'entre eux, sur une population totale de sept millions, sont déplacés, ce qui n'est pas sans contribuer à l'amplification du ressentiment et de l'angoisse de submersion.

Un vocabulaire militaire imprègne donc les discours des dirigeants à tous les niveaux, non sans amalgamer l'ensemble des Tutsi au FPR. L'enjeu militaire du combat contre le FPR se confond alors avec l'enjeu politique de la lutte entre les partis, et l'enjeu ethnique brandi par les extrémistes et les tenants du racisme Hutu Power. La guerre devient le moteur d'une mobilisation massive de la population, contre un ennemi dont les critères de définition sont de plus en plus lâches. En décembre 1991, une réunion de l'Etat-major de l'armée circonscrit ainsi les contours de cet ennemi à combattre : les Tutsi « de l'intérieur ou de l'extérieur » sont amalgamés dans un même ensemble qu'il s'agit donc de combattre uniformément, qu'il fasse ou non partie du FPR. Cette confusion n'est pas sans rappeler celle qui avait cours à la fin des années 1950, lorsque les petits Tutsi furent assimilés aux membres de la Cour et de l'aristocratie royale. Sur le terrain politique, la lutte entre partis se polarise également de plus en plus autour de la question ethnique à partir du milieu de l'année 1992. Les principaux partis d'opposition se divisent en branches distinctes, l'une modérée et l'autre défendant de plus en plus exclusivement les intérêts du « peuple majoritaire » hutu contre les « monarchistes tutsi » du FPR et de ses alliés de l'intérieur. Le 21 octobre 1993, l'assassinat au Burundi de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu, sert de catalyseur à la restructuration des alliances : les branches extrémistes des partis d'opposition se rapprochent du MRND et de ses alliés, donnant naissance au mouvement Hutu Power.

Un lexique se met en place pour désigner cet ennemi protéiforme, qualifié de « complice » (*icyitso*), de « suspect », d' « envahisseur », mais aussi de « serpent » (*inzoga*) ou de « cafard » (*inyenzi*) : les vocabulaires de la guerre et de la vermine se conjuguent pour désigner un ennemi qui prend de plus en plus la figure d'un animal à abattre. Le 15 novembre 1992, Léon Mugesera, universitaire et cadre du parti présidentiel, prononce un discours incendiaire dans lequel il appelle quasi-explicitement au meurtre, provoquant un tollé tel qu'il doit quitter le pays :

« Dernièrement, j'ai dit à quelqu'un qui venait de se vanter devant moi d'appartenir au PL [parti assimilé aux Tutsi]. Je lui ai dit : « L'erreur que nous avons commise en 1959 est que, j'étais encore un enfant, nous vous avons laissés sortir ». Je lui ai demandé s'il n'a pas entendu raconter l'histoire des Falashas qui sont retournés chez eux en Israël en provenance de l'Ethiopie ? Il m'a répondu qu'il n'en savait rien ! Je lui ai dit : « Ne sais-tu donc ni écouter ni lire ? Moi, je te fais savoir que chez toi c'est en Ethiopie, que nous vous ferons passer par la Nyabarongo pour que vous parveniez vite ».

[...] Pour que je puisse terminer, donc, je voudrais vous rappeler toutes les choses importantes dont je viens de vous entretenir : la plus essentielle est de ne pas vous laisser envahir, de peur que même ceux-là qui agonisent n'emportent personne parmi vous. N'ayez pas peur, sachez que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est celui-là même qui vous le coupera. »

Cette imaginaire de destruction trouve une caisse de résonance particulièrement efficace

dans les médias. L'ouverture démocratique du début des années 1990 donne naissance à plusieurs dizaines de journaux, dont un certain-nombre font se faire les porte-voix du Hutu Power. Le plus connu et le plus diffusé est *Kangura*, qui paraît de mai 1990 à mars 1994, jusqu'à la veille du génocide, adoptant un ton ouvertement raciste. L'un des textes les plus célèbres de cette propagande raciste est publié dès octobre 1990. Sous le titre « Appel à la conscience des Bahutu », il énonce « dix commandements » qui doivent guider l'action de tous les Hutu afin de faire triompher le « peuple majoritaire » contre l'ennemi tutsi :

- « 1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu qui épouse une mututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi sa concubine, qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie. [...]
5. Par conséquent, est traître tout Muhutu qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires, qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Mututsi, qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi, qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires [...].
6. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.
8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.
9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la cause hutu, à commencer par leurs frères bantous. Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi. Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
10. La Révolution sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'idéologie hutu doivent être enseignés à tout Muhutu à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie. Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère muhutu pour voir lu, diffusé et enseigné cette idéologie. »

L'élan de la presse écrite s'essouffle toutefois en 1992-1993, concurrencé par la radio qui présente l'avantage de toucher plus facilement beaucoup plus de gens. En mars 1992, la très officielle Radio Rwanda alors sous la coupe d'un historien extrémiste proche du régime attise ouvertement la haine, provoquant le massacre de plusieurs centaines de Tutsi. Mais c'est surtout la création de la Radio-télévision libre des mille collines à l'été 1993 qui va renforcer l'audience des discours les plus radicaux, grâce à la gouaille de ses journalistes et à la musique à la mode qu'elle diffuse entre deux émissions. Continuant à émettre pendant le génocide, c'est d'ailleurs sur ses ondes que le journaliste Kantano Habimana n'hésite pas à se

féliciter en chanson du succès de l'extermination le 2 juillet 1994.

Les années 1990 sont donc marquées par une résurgence du racisme, qui a désormais droit de cité sur la scène publique. Dans un pays où la violence politique et la violence sociale avaient connu une recrudescence alarmante sous la forme de coups de main et attentats contre les opposants, les Tutsi vont donc être la cible privilégiée de massacres successifs qui, entre octobre 1990 et 1993, forment une longue litanie de pogroms faisant parfois plusieurs centaines de morts. Ces pogroms conduisent d'ailleurs le Collectif Rwandais des Associations des Droits de l'Homme à diligenter une enquête internationale auprès de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et de Human Rights Watch début 1993. Lorsque l'équipe d'experts internationaux remet son rapport à l'issue de son séjour au Rwanda, elle met en évidence les crimes massifs commis dans le pays de la part des forces belligérantes et de l'administration civile, et pointe explicitement le risque de génocide. Comme le déclare un haut responsable belge la même année, « il est minuit moins cinq au Rwanda ».

*

* *

Mon propos ne consiste pas ici à faire une histoire événementielle du génocide. Je me bornerai donc à rappeler que l'évènement déclencheur est l'attentat contre l'avion présidentiel le soir du 6 avril 1994. Les auteurs de l'attentat ne sont à ce jour pas connus avec certitude, et il est de toute façon absurde de faire de cet attentat l'alpha et l'oméga de toute explication du génocide, qui puise dans une histoire beaucoup plus longue, comme j'espère avoir réussi à vous le montrer. Dans les heures qui suivent la mort du président de la République Juvénal Habyarimana, la plupart des membres de l'opposition modérée sont assassinés à leur domicile par les unités les plus radicales de l'armée, tandis qu'entre le 7 et le 8 avril, un gouvernement intérimaire uniquement composé d'extrémistes est constitué pour prendre en charge la transition. Qui que soient les auteurs de l'attentat, il semble donc bien qu'il y ait eu dans ces premiers instants une volonté manifeste des plus radicaux d'empêcher toute prise de contrôle du pays par ceux qui prônaient le dialogue avec le FPR. A Kigali et dans certaines régions du pays, les massacres des Tutsi commencent dès le matin du 7 avril, mais c'est seulement le 12 que la logique génocidaire entre véritablement en action. Dans les préfectures du sud où la coexistence entre Hutu et Tutsi était bonne, il faut même attendre le 19 avril et la venue du président intérimaire, du premier ministre et de membres du gouvernement pour donner une impulsion aux tueries. Les massacres les plus importants ont ainsi lieu entre le 12 et le 25 avril, avant que le rythme ne ralentisse puis connaisse une nouvelle impulsion au milieu du

mois de mai. Il s'agit désormais moins de grandes tueries collectives mobilisant plusieurs centaines de tueurs pour des Tutsi réfugiés en masse dans les églises ou les bâtiments publics, mais plutôt d'une traque des derniers survivants, cachés dans les marais ou dans les collines. Des poches de résistance tutsi se maintiennent toutefois jusqu'à la fin du mois de juin, comme à Bisesero. On peut d'emblée identifier ici deux modalités dans la mise à mort, qui me rappellent d'ailleurs une distinction opérée par Christian Ingrao à propos de la Shoah par balles en Europe de l'Est : d'un côté des massacres de masse qui rappellent la mise à mort du bétail, de l'autre des traques sporadiques qui impliquent des circulations et des tueries plus individualisées et qui investissent davantage l'imaginaire de la chasse et du gibier. Dans les deux cas, pour les Tutsi comme pour leurs tueurs, le génocide a été une expérience de circulations, parfois sur des dizaines de kilomètres, pour se cacher, pour rassembler les victimes afin de les exterminer, ou pour venir en renfort à des groupes de génocidaires plus lointains. En outre, le registre de l'animalisation est très présent dans les récits des rescapés, qu'il s'agisse de se comparer à du bétail ou à du gibier traqué.

L'élimination systématique d'un groupe de population en raison de ses origines ethniques constitue en soi une transgression à l'encontre de la dignité humaine. Cela étant dit, l'historien doit aller plus loin dans l'analyse des transgressions pour leur donner un sens anthropologique. J'esquisse donc ici quelques pistes sur des sujets précis :

- Certains chiffres circulent affirmant que 40% des victimes auraient été tuées dans des églises ou des lieux de culte. Les statistiques sont à vérifier, mais il n'en reste pas moins que de nombreuses églises du pays, sinon la totalité, ont été le théâtre de massacres de plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'individus. La transgression morale et spirituelle est d'autant plus forte que le Rwanda était en 1994 un pays en majorité catholique, et que ce sont des chrétiens qui ont tué d'autres chrétiens dans le lieu même qu'ils fréquentaient jusqu'alors ensemble pour la messe. En 1959 et en 1963 déjà, les églises avaient constitué des lieux de refuge, leur rôle de sanctuaires ayant été respecté par les bandes de pillards ou de tueurs. Il n'en a rien été en 1994. A Nyange par exemple, le prêtre hutu Athanase Seromba a explicitement autorisé la destruction au bulldozer de son bâtiment de culte sur les quelques 2000 tutsi qui s'y étaient autorisés. Pour tenter de se conformer aux préceptes théologiques de base, il avait toutefois pris la précaution de retirer de l'église les objets les plus sacrés (calices et hosties, mais pas l'autel qui incarne pourtant la sacralité), et d'expliquer à ses paroissiens hutu que « le démon » avait pris possession de leur lieu de culte. On voit

ici se dessiner la frontière ténue entre la transgression et la volonté d'inscrire la destruction dans une « bonne foi » au sens théologique du terme.

- La seconde transgression que je voudrais aborder ici est celle du rôle des enfants. D'après un recensement établi en 2004 par les autorités rwandaises, 54% des victimes de massacres étaient des enfants âgés de moins de quinze ans. Nombre de ces enfants ont par ailleurs été tués par leur propre mère hutu dans le cas d'enfants de couples mixtes, l'ethnie se transmettant par les pères. Ces taux s'expliquent certes par la structure démographique de la population rwandaise, mais ils témoignent surtout de la nature même du projet génocidaire, qui vise à empêcher toute possibilité de filiation et de reproduction au sein du groupe à exterminer. La singularité du Rwanda tient toutefois surtout à la présence massive d'enfants parmi les exécutants, y compris au sein des bandes de tueurs. En 1999, sur quelques 120 000 personnes incarcérées pour leur participation aux tueries, on comptait 5000 mineurs – essentiellement de jeunes garçons – soit 4% du total. Comme dans le cas des femmes, cette marginalité statistique n'est pas anecdotique et souligne au contraire à la fois l'ampleur de la transgression qu'a constitué le génocide, et la singularité de ses modalités d'exécution. L'engagement des enfants dans le génocide souligne en effet en creux combien celui-ci a mobilisé toutes les franges de la société. En outre, la participation fréquente des jeunes garçons aux viols, qui n'est pas sans revêtir une dimension incestueuse, inscrit cette mobilisation enfantine au cœur des pratiques de cruauté qui font la singularité de l'extermination des Tutsi.
- Cela m'amène à la dernière transgression que je voudrais aborder ici : celle du viol massif des femmes tutsi pendant le génocide. On estime en effet que 500 000 viols auraient été commis – souvent comme préalable à la mise à mort et dans des situations de cruauté exacerbées – et que 20 000 enfants seraient nés de ces viols. Au-delà du simple désir de jouissance de la part de leurs auteurs dans des conditions de permissivités accrues, ces viols ont une signification symbolique que l'on doit interpréter. Il s'agit d'une part d'infliger un surcroît de souffrance et d'humiliation à la victime, par exemple en faisant en sorte que le viol soit commis par un jeune garçon, un vieil homme, un malade du SIDA ou des Twa, considérés comme des êtres humains de seconde zone au Rwanda. En outre, l'imaginaire racialement attribue aux femmes tutsi une sexualité débridée, qui leur permettrait de séduire et corrompre leurs ennemis : « goûter une femme tutsi », pour reprendre le vocabulaire des tueurs, c'est donc tout à la fois faire l'expérience de cette sexualité autre, et détruire

symboliquement cette altérité.

Les « techniques » déployés pour la mise à mort font aussi sens, tout particulièrement si l'on s'intéresse aux armes et outils mobilisés par les tueurs. A cet égard, il faut se méfier d'une stricte lecture en termes de « génocide à la machette » qui, si elle recouvre une certaine réalité, ne rend pas compte de l'évènement dans sa complexité. Certes, les machettes, les houes, les gourdins, les gourdins cloutés, les haches, etc. ont été souvent utilisés. Pour autant la mention d'armes traditionnelles ou d'outils agricoles pour les désigner n'est guère opérante, d'une part parce que l'utilisation massive de machettes importées de Chine ne fait que renvoyer à une tradition fantasmée, d'autre part parce que les gourdins et les gourdins cloutés n'avaient aucune utilité agricoles et furent souvent fabriqués à l'occasion du génocide. Reste que l'utilisation massive d'armes contondantes et d'armes blanches témoigne de la participation active des civils dans les tueries, puisqu'il s'agit souvent d'objets du quotidien à disposition de tous les paysans. Les données statistiques d'une enquête sur quelques 60 000 victimes du génocide dans la préfecture de Kibuye rendent compte de la diversité des méthodes de mise à mort. Si plus de la moitié des victimes ont été tuées à la machette (53%), un nombre important d'entre elles l'ont été à l'aide de massues (17%) et d'armes à feu (15%). L'enquête mentionne en outre une variété d'armes (houes, lances, pioches, haches, épées, grenades...) et de pratiques de cruauté (noyades, enterrements vivants, abandons dans des latrines, brûlures, lapidations, pendaisons, privations de nourriture...), soulignant l'imagination des tueurs qui mobilisent l'ensemble de leur savoir local et des objets à leur disposition. Cette même enquête met en évidence plusieurs facteurs d'augmentation de la probabilité de mourir par arme à feu, en fonction de l'âge (jeunes adultes), de la classe sociale (personnes ne travaillant pas dans l'agriculture), de la date de la mort (au début du génocide) et de son contexte (massacre de grande ampleur plutôt qu'une attaque individuelle). En revanche, la différence de genre dans les armes utilisées n'est pas vraiment significative. Le cas des noyades en jetant les victimes dans la rivière Nyabarongo est lui aussi significatif : il s'agit tout autant d'utiliser de manière pragmatique les ressources de la topographie, que de purger symboliquement le territoire en renvoyant les Tutsi « chez eux » en Egypte par le chemin le plus court, à savoir l'affluent du Nil, une menace que formulait déjà Léon Mugesera en novembre 1992.

Les atteintes au corps font aussi partie de l'éventail des pratiques de cruauté. En 1995-1996, examinant près de 500 corps d'une fosse commune, les enquêteurs du TPIR ont ainsi souligné la forte proportion de blessures à la tête, qui se traduisent par de nombreuses lésions des

crânes. L'efficacité mortelle de ce type d'atteinte au visage ne doit pas nous conduire à en ignorer la portée symbolique. En outre, peu de corps présentaient des blessures sur les mains et les bras, ce qui indique que les victimes n'étaient pas en position de combat ou de défense. A l'inverse, plusieurs blessures visant à sectionner le talon d'Achille ont été relevées, témoignant des pratiques de cruauté qui précédaient la mise à mort. D'une manière générale, l'ensemble des « techniques » ayant cours pendant le génocide – tuer, faire souffrir, piller, détruire les maisons ou les champs – ont toujours une double portée, pratique et symbolique. Dans le cas des pillages par exemple, il s'agit au moins autant d'effacer les traces de ceux que l'on extermine que de tirer un bénéfice quelconque : le fait que de nombreuses bandes mangent les vaches au lieu de les voler, ce qui aurait été plus avantageux, montre d'ailleurs les limites d'une stricte lecture économique du pillage.

Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre d'exécutants du génocide. Sur la base de calculs statistiques, l'Américain Scott Straus avance le chiffre de 200 000 participants. La Française Héléne Dumas cite quant à elle le nombre d'individus condamnés au Rwanda dans les juridictions *gacaca*, soit un peu plus de 800 000 personnes, sur un total de plus d'un million d'accusés et presque deux millions de procès. Ce chiffre me semble plus près de la réalité, dans la mesure où il tient compte de ceux qui sans avoir tué ont été les relais du processus exterminatoire, en dénonçant ceux qui se cachaient ou en participant aux pillages, autant de pratiques qui font partie de la logique génocide. Ce chiffre recouvre donc des degrés de participation et des crimes extrêmement divers, ce dont rend d'ailleurs compte la classification des crimes dans la législation rwandaise. En vertu d'une loi votée en 1996 et amendée à trois reprises entre 2001 et 2007, on identifie dix types de crimes classés en trois catégories auxquelles correspondent à la fois des processus judiciaires distincts et une échelle des peines. Les législateurs rwandais ont ainsi progressivement cerné les modalités d'exécution d'un projet d'extermination dans lequel la participation des individus se mesure à l'aune d'une multiplicité d'actes possibles, entre les organisateurs, les auteurs de violences sexuelles, les meurtriers de grands renom, les auteurs de tortures ou d'actes dégradants sur les cadavres, les tueurs ou les auteurs de pillages.

Il n'est pas inutile néanmoins de rappeler que le génocide a été organisé et orchestré par les représentants de l'Etat à tous les niveaux. Le gouvernement intérimaire mis en place le 8 avril a un rôle pivot, ce qui a d'ailleurs valu à la quasi-totalité de ses membres d'être mis en accusation devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, qui a jugé au total 75 personnes entre sa création dès novembre 1994 et sa fermeture en novembre 2015. A l'échelle

des préfectures et des communes, la participation active des autorités administratives est noté par tous les chercheurs, même s'il faut nuancer entre les communes, entre celles qui ont vu leur bourgmestre adhérer d'emblée au projet génocidaires, celles qui se sont converties au bout de plusieurs jours au prix parfois d'une forte incitation de l'Etat central, et celles dans lesquelles il a fallu mettre en place une hiérarchie parallèle pour contrer l'inaction des bourgmestres dont certains ont même été assassinés dans les premiers jours d'avril. Reste que sur les 145 communes du Rwanda, seule une s'est caractérisée par l'absence de massacres grâce à la résistance de son bourgmestre. Le rôle de l'armée a aussi été maintes fois souligné. A bien des égards, le génocide des Tutsi a été orchestré par des officiers hauts-gradés, au premier rang desquels le colonel à la retraite et directeur de cabinet du Ministère de la Défense Théoneste Bagosora, tandis que certaines unités se sont illustrés par leur participation zélée aux massacres, notamment la Garde Présidentielle. L'armée n'était néanmoins pas un bloc homogène, et certains officiers se sont opposés aux tueries, comme Marcel Gatsinzi qui parvient même à se faire provisoirement nommer chef d'Etat-Major du 7 au 12 avril.

Ces acteurs d'en haut n'oblitérent pas toutefois la participation massive de la population civile, par le biais notamment des milices de jeunes des partis, la plus célèbre étant celles des *interahamwe* du parti présidentiel MRND. Ces milices étaient largement militarisées et avaient bien souvent reçu un entraînement militaire. En mars 1994, l'effectif des *interahamwe* était ainsi estimé à 13 000 personnes, dont 3 000 dans la seule capitale, chiffre auquel il faudrait ajouter celui des milices des autres partis. Relais de ces milices, mais sans les recouper totalement, un programme d'auto-défense civile a aussi été mis en place dès fin 1990, même si sa mise en application dans tout le pays n'est effective qu'au printemps 1994. Il s'agissait de recruter dans chaque subdivision administrative du pays une dizaine d'hommes, à qui l'on fournirait un entraînement militaire et que l'on doterait d'armes pour assurer la sécurité et débusquer l'ennemi, au moyen de rondes et de barrières. L'auto-défense civile a ainsi permis la levée d'une véritable armée populaire, complémentaire aux hommes du rang : un document non daté mais écrit après août 1993 et avant mars 1994 prévoit ainsi le recrutement de 65 000 « hommes de bonne moralité », et encore le programme ne porte-t-il que sur six des onze préfectures du pays. Au beau milieu du génocide, une directive du Premier Ministre le 25 mai 1994 vante ainsi « la force du peuple [...] qui ne peut se matérialiser que s'il est organisé et entraîné à se défendre efficacement contre toute agression ». Un reportage vraisemblablement diffusé à la télévision rwandaise en avril ou en mai me paraît symptomatique de l'imaginaire qui prévaut dans le cadre de cette auto-défense

civile : armée populaire de jeunes hommes, armement des campagnes et entraînement militaire, encadrement du programme par les autorités civiles et administratives... (5'57 à 7'08)

*

* *

A l'issue de cette présentation, deux éléments me paraissent pouvoir retenir l'attention à propos du génocide des Tutsi du Rwanda. Tout d'abord, il s'agit d'un « évènement dans l'histoire ». Le surgissement du génocide n'était certes pas inscrit de manière irrémédiable dès les années 1950, et l'histoire du racisme a connu des soubresauts et des fluctuations qui auraient pu faire émerger une autre voie que celle de l'extermination. Reste qu'on peut mettre en évidence un processus marqué par une série d'étapes clés que l'on identifie également dans d'autres contextes : identification, marquage, discriminations, pogroms, nettoyage ethnique et génocide. En outre, le génocide des Tutsi a ceci de singulier qu'il s'inscrit dans l'intimité des relations de voisinage : ce sont des paysans qui mettent à mort d'autres paysans, des chrétiens qui massacrent d'autres chrétiens dont ils fréquentaient les mêmes églises, parfois des parents qui tuent leurs propres enfants au nom de la pureté de la race... en somme des voisins qui éliminent leurs voisins.